

# Informations en lien avec la lutte contre les changements climatiques

**Les changements climatiques entraînent des conséquences concrètes sur les sociétés et leur économie et continueront d’avoir de nombreux impacts directs et financiers au cours des décennies à venir.**

Fondaction se conforme au standard de divulgation volontaire du Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques\* qui porte sur quatre grands aspects des risques financiers associés aux changements climatiques : la structure de gouvernance, la stratégie organisationnelle, le cadre de gestion des risques et les façons de mesurer l’exposition de l’organisation aux risques climatiques.

## Gouvernance

En matière d’investissement en capital de développement (ICD) et des autres investissements (placements sur les marchés financiers), le conseil d’administration (C.A.) surveille l’intégration des risques et opportunités climatiques dans les prises de décisions.

Du côté des ICD, le comité d’investissement, mandaté par le C.A., analyse tous les dossiers d’investissement afin de s’assurer que les orientations et engagements touchant aux retombées environnementales sont respectés.

Quant aux placements, le C.A. définit la Politique de placement et fixe les paramètres extrafinanciers à intégrer ainsi que les critères d’exclusion déterminés dans la [Politique de durabilité pour les investissements](#), notamment en ce qui concerne la possession ou l’exploitation de réserves d’énergies fossiles ou d’infrastructures à forte intensité carbone.

Le comité de placement, mandaté par le C.A., s’assure de l’intégration des facteurs ESG dans les processus de sélection et de gestion d’actifs. L’équipe des placements assure un suivi régulier auprès des gestionnaires externes afin que les objectifs, cibles et orientations extrafinanciers, stipulés dans la Politique de placement (autres investissements), la Politique de durabilité pour les investissements et la Politique d’exercice des droits de vote dans les entreprises cotées en bourse, soient respectés.

\* Connu en anglais sous le nom de *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*. Tel qu’indiqué à la [page 32 du Rapport 2025 sur la transformation positive](#), nous sommes actuellement en période de transition vers la *Norme canadienne d’information sur la durabilité (NCID) 2 - Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.

## Stratégie

Comme investisseur, Fondation fonde sa stratégie sur une évaluation systématique des risques et opportunités des marchés, incluant le dérèglement climatique, notamment à travers un processus d'analyse ESG.

En ce qui concerne les ICD, la lutte contre les changements climatiques est une thématique sur laquelle s'aligne une partie du portefeuille avec pour objectif de produire des effets réels en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de transition énergétique. Dans une logique de double matérialité, l'objectif est de sélectionner des entreprises qui ont des stratégies de décarbonisation et de limiter l'exposition à des entreprises ou des secteurs les plus exposés aux impacts des changements climatiques.

L'équipe chargée des analyses extrafinancières identifie les risques, mais aussi les opportunités climatiques des entreprises afin que la haute direction puisse sélectionner des entreprises qui proposent des solutions en matière de réduction de GES, d'adaptation climatique, mais aussi considérer celles qui intègrent les meilleures pratiques en matière environnementale et qui seront les plus résilientes.

Une part importante du portefeuille est consacrée à des entreprises et des fonds œuvrant dans les technologies propres ou qui proposent des procédés innovants dans une perspective de résilience climatique. Ainsi, 14 % des ICD qualifiés de durables sont alignés sur au moins une cible de l'ODD\* 13, soit lutte contre les changements climatiques.

## Gestion des risques

La Politique de gestion intégrée des risques considère les risques environnementaux comme un risque organisationnel. Bien que les activités courantes de Fondation soient peu exposées aux risques climatiques, les décisions internes intègrent les notions d'enjeux climatiques, tant dans la conception et l'administration de ses bâtiments que dans la gestion de son personnel.

Afin de diminuer son exposition aux risques climatiques, Fondation a fait le choix d'exclure les investissements auprès d'entreprises qui possèdent ou exploitent des réserves d'énergies fossiles ou des infrastructures à forte intensité carbone. Les entreprises financées dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques doivent réduire leur exposition aux risques climatiques.

Pour ce qui est des placements sur les marchés financiers, Fondation sélectionne des gestionnaires externes et des portefeuilles qui incorporent les facteurs ESG dans une logique de gestion des risques. De plus, Fondation a choisi d'investir considérablement dans la transition écologique en effectuant plus du tiers de ses investissements en revenu fixe dans des portefeuilles d'obligations vertes.

Afin de fonder ses décisions sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation des risques, Fondation participe et adhère à de nombreuses initiatives comme le démontre ses engagements auprès de l'Investors Council du Global Impact Investors Network (GIIN) et de l'organisation Finance for Biodiversity Pledge (FfB) ou sa participation comme signataire à la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques.

\* Objectif de développement durable, de l'Organisation des Nations Unies

# Mesure

Fondaction mesure chaque année son empreinte carbone et estime les émissions de gaz à effet de serre liées à ses investissements. Il évalue aussi comment ses investissements contribuent à réduire ces émissions et à lutter contre les changements climatiques.

Les pages suivantes présentes les résultats pour l'exercice 2024-2025, ainsi que les notes méthodologiques.

## Intensité carbone

Chaque année, l'organisation calcule l'empreinte carbone de ses investissements pour estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils génèrent. Cette démarche permet d'analyser leur impact environnemental ainsi que les risques climatiques associés.

Les données ci-contre présentent l'intensité carbone pour l'ensemble du portefeuille, ainsi que par type d'investissement. Les émissions financées totales sont présentées à la page 5.

16,9  
tonnes éq. CO<sub>2</sub>/M\$

Intensité carbone de l'ensemble du portefeuille par million de dollars investi au 31 mai 2025<sup>1</sup>  
une intensité 59 % plus faible que celle du portefeuille de référence<sup>2</sup>

| Intensité carbone déclinée par type d'investissement                                                       |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Investissements en capital de développement (ICD)<br>(directs, fonds spécialisés, immobilier, PGEQ et EQP) | 14,7 tonnes éq. CO <sub>2</sub> /M\$ |
| Autres investissements (placements)                                                                        | 20,1 tonnes éq. CO <sub>2</sub> /M\$ |
| Actions                                                                                                    | 7,2 tonnes éq. CO <sub>2</sub> /M\$  |
| Revenus fixes                                                                                              | 35,7 tonnes éq. CO <sub>2</sub> /M\$ |

Émissions de GES évitées

Fondaction quantifie chaque année les émissions évitées dans les différentes entreprises et les différents projets soutenus dans le cadre de ses investissements en capital de développement.

Ces données offrent à l'équipe une meilleure compréhension de l'évolution et de la performance environnementale des initiatives financées.

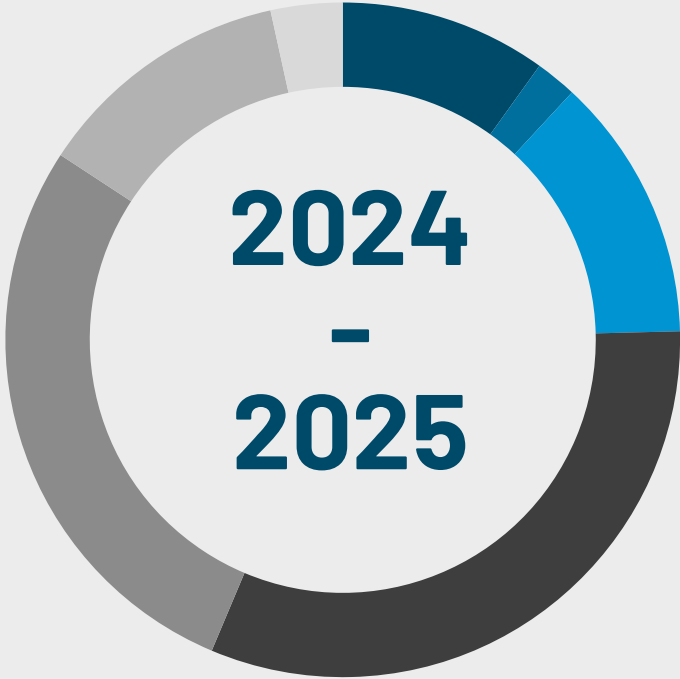
1 057 696  
tonnes éq. CO<sub>2</sub>/an

Quantité totale d'émissions évitées pour l'exercice 2024-2025<sup>3</sup>  
dont approximativement 285 979 t éq. CO<sub>2</sub>/an d'émissions évitées attribuables<sup>4</sup> en fonction de la participation financière de Fondaction

160,3  
tonnes éq. CO<sub>2</sub>/M\$

Quantité d'émissions évitées par million de dollars investi dans les entreprises québécoises et les fonds partenaires et spécialisés

Répartition des émissions de GES évitées par catégorie de projet



- Agroalimentaire durable - 10 %
- Bâtiment durable - 2 %
- Divers/fonds - 13 %
- Énergies renouvelables - 32 %
- Solution carbone - 28 %
- Valorisation des matières résiduelles - 12 %
- Ville et mobilité durable - 3 %

Bilan des émissions de GES

Sur le plan opérationnel, la gestion des GES constitue un volet essentiel de la notre Politique en écoresponsabilité. Bien que les activités internes génèrent peu d’émissions et ne soient pas soumises à une réglementation spécifique, Fondaction juge essentiel de les surveiller, les analyser et les améliorer continuellement.

Le tableau ci-contre présente le bilan des émissions de GES, réparties par portée.

| Émissions de portée 1 <sup>5</sup>                                                                                                                    | Résultat (t. éq. CO <sup>2</sup> ) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Consommation de combustibles fossiles des bâtiments dont Fondaction a le contrôle opérationnel, en proportion de la superficie occupée par Fondaction | Aucune en 2024-2025                |
| Fuites de gaz réfrigérants, en proportion de la superficie occupée par Fondaction <sup>6</sup>                                                        | 27,3                               |
| Total portée 1                                                                                                                                        | 27,3                               |

| Émissions de portée 2                                                                                                                      | Résultat (t. éq. CO <sup>2</sup> ) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Consommation d’électricité des bâtiments dont Fondaction a le contrôle opérationnel, en proportion de la superficie occupée par Fondaction | 1,8                                |
| Total portée 2                                                                                                                             | 1,8                                |

| Émissions de portée 3                                                                                        | Résultat (t. éq. CO <sup>2</sup> ) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Catégorie 6<br>(émissions liées aux déplacements professionnels des employés et des responsables Fondaction) | 139,7                              |
| Catégorie 7<br>(émissions liées aux déplacements des employés entre le domicile et le travail)               | 183,7                              |
| Catégorie 15<br>(émissions financées) <sup>7</sup>                                                           | 61 662,7                           |
| Total portée 3                                                                                               | 61 986,1                           |

|       |          |
|-------|----------|
| TOTAL | 62 015,1 |
|-------|----------|

# Notes méthodologiques

| Indicateur                                                                                | Page(s) | Notes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Intensité carbone de l'ensemble du portefeuille                                        | 3       | <p>Intensité carbone des GES financés. Le taux de couverture de l'actif total de Fondation est de 92 %. Les obligations gouvernementales, les portefeuilles avec des stratégies alternatives, ainsi que les liquidités sont exclus du calcul. À titre de comparaison, l'intensité carbone de l'ensemble du portefeuille au 31 mai 2024 était de 21,1 t éq. CO<sub>2</sub>/M\$. À noter que l'intensité carbone spécifique au portefeuille des autres investissements (placements) au 30 avril 2025, publiée le 23 juin 2025 dans le communiqué sur la valeur de l'action de Fondation, était quant à elle de 20,1 t éq. CO<sub>2</sub>/M\$.</p> <p>Pour évaluer l'exposition de son portefeuille aux risques associés aux émissions de GES, Fondation se base sur la norme internationale de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES pour le secteur financier publiée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Compte tenu de la forte exposition au marché privé, des ajustements à la méthodologie ont été effectués afin de pouvoir prendre en compte les investissements en capital de développement.</p> |
| 2. Intensité carbone du portefeuille de référence                                         | 3       | <p>Un portefeuille de référence a été sélectionné afin de comparer l'exposition de Fondation avec les conditions de marché de la période étudiée.</p> <p>Le portefeuille est composé des indices suivants : 40 % MSCI ACWI, 40 % Obligations Univers Canadien FTSE TMX et 20 % TSX Composite. Son empreinte carbone au 31 mai 2025 est de 41,4 t éq. CO<sub>2</sub>/M\$.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 3. Quantité totale d'émissions évitées                                                    | 4       | <p>À titre de comparaison, les émissions évitées étaient de 895 911 t éq. CO<sub>2</sub> pour l'exercice 2024-2025. Les scénarios de référence permettant d'estimer les émissions évitées par les entreprises et projets financés dans le portefeuille des investissements en capital de développement sont basés sur la norme ISO 14064-2:2019.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 4. Émissions évitées attribuables en fonction de la participation financière de Fondation | 4       | <p>Les GES évités attribuables et l'intensité des GES évités par million de dollars investi sont publiés par la première fois cette année. Les GES évités totaux de chaque entreprise ou fonds sont attribués à Fondation de manière proportionnelle, en appliquant son pourcentage de détention à la valeur d'entreprise incluant la trésorerie (EVIC).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 5. Périmètre des émissions de portée 1                                                    | 5       | <p>Seules les émissions stationnaires et les émissions fugitives font partie du portée 1, puisque Fondation ne possède pas de véhicule et ne génère pas d'émissions de procédé.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 6. Émissions fugitives                                                                    | 5       | <p>Dans le cadre de cet inventaire et en l'absence de données précises issues des opérations de maintenance (quantité de fluide frigorigène ajouté ou récupéré), un taux de fuite annuel par défaut de 7 % a été utilisé pour estimer les pertes de réfrigérant R410A sur les équipements analysés. Cette hypothèse s'appuie sur plusieurs sources reconnues : GHG Protocol, <i>Stationary Combustion Technical Guidance</i>, 2015; EPA, <i>Greenhouse Gas Inventory Guidance for Refrigeration and Air Conditioning</i>, 2015; IPCC, <i>2006 Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories</i>, Volume 3, Chapter 7. Ainsi, le taux de 7 % a été retenu comme valeur conservatrice et réaliste, représentative d'un équipement récent ou bien entretenu, et considérant un contexte d'incertitude sur les données de recharge.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 7. Émissions financées                                                                    | 5       | <p>Le taux de couverture de l'actif total de Fondation est de 92 %. Les obligations gouvernementales, les portefeuilles avec des stratégies alternatives, ainsi que les liquidités sont exclus du calcul.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |